



secondaire

## Cours d'été 2019



Commission  
scolaire  
de Montréal

ILS IRONT LOIN



### Pour m'inscrire

- Mon bulletin final de juin
- Mon paiement



Pour toute question,  
contactez votre école

## CONDITIONS D'ADMISSION

- 1- Présenter le bulletin final de juin 2019 produit par une école secondaire de la CSDM (les élèves hors CSDM ne sont pas admissibles).
- + 2- Avoir suivi le cours en 2018-2019.
- + 3- Avoir obtenu pour cette matière un résultat final inférieur à 60 %.

## ÉVALUATION

L'horaire des examens sera rigoureusement respecté. Aucun élève ne pourra passer un examen à une date, à une heure ou dans un lieu différent.

La note maximale que l'élève peut obtenir est la note de passage, soit 60 %. Une attestation de réussite sera alors délivrée pour le cours d'été suivi.

**Toutefois**, c'est la direction de l'école d'appartenance qui décidera du classement de l'élève, selon les normes et modalités de l'établissement, peu importe le résultat obtenu au cours d'été.

Les résultats issus du cours d'été seront mis à la poste à partir du 9 août 2019.

## CODE DE VIE

Les élèves doivent se comporter de manière responsable et respectueuse en tout temps. Ils doivent respecter le code vestimentaire en vigueur à l'école d'été. Un élève qui totalise trois absences dont les motifs ne sont pas jugés valables, ou dont le comportement ou encore la tenue vestimentaire est jugée inacceptable par la direction, pourra être expulsé de son cours, et ce, **sans remboursement** des frais d'inscription. Les retardataires devront attendre la pause pour accéder à leur salle de cours.

## Services offerts

La CSDM offre des cours d'été aux élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire qui ont connu un échec en 2018-2019 dans les matières de base : français, mathématique et anglais.

Il n'y a pas de services offerts aux cours d'été pour les élèves avec des codes de cours en évaluation modifiée (code de matière se terminant par 100-200-300) ainsi que pour les élèves issus de l'accueil.

Les cours d'été ne peuvent pas couvrir toute la matière du programme annuel. C'est pourquoi on ne peut reprendre à l'été qu'un cours ayant déjà été suivi durant l'année scolaire.

## COURS DE RATTRAPAGE OFFERTS

| 1 <sup>re</sup> SECONDAIRE | Code    | École  |
|----------------------------|---------|--|
| Français                   | 132-108 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |

OU

|              |         |  |
|--------------|---------|--|
| Mathématique | 063-126 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
|--------------|---------|--|

| 2 <sup>e</sup> SECONDAIRE | Code                 | École  |
|---------------------------|----------------------|--|
| Français                  | 132-208<br>(132-235) | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |

OU

|              |                      |  |
|--------------|----------------------|--|
| Mathématique | 063-226<br>(063-235) | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
|--------------|----------------------|--|

- Un seul cours par élève (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire).
- Consultez le conseiller d'orientation de votre école avant de faire votre choix.
- Formation à un métier semi-spécialisé : l'élève qui a échoué en français ou en mathématique (132-235 ou 063-235) peut s'inscrire au cours d'été pour les matières régulières (132-208 ou 063-226).

| 3 <sup>e</sup> SECONDAIRE | Code    | École  |
|---------------------------|---------|--|
| Français                  | 132-308 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |

OU

|              |         |  |
|--------------|---------|--|
| Mathématique | 063-306 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
|--------------|---------|--|

OU

|         |         |                                     |
|---------|---------|-------------------------------------|
| Anglais | 134-304 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier |
|---------|---------|-------------------------------------|

| 3 <sup>e</sup> SECONDAIRE   | Code    | École          |
|---|---------|----------------|
| Français<br>Les élèves inscrits en mathématique (063-306) ou en anglais (134-304) durant la matinée ont la possibilité de s'inscrire à un cours de français (132-308) en après-midi, de 13 h à 15 h 30. Cours offert à l'école Georges-Vanier uniquement. | 132-308 | Georges-Vanier |

|  |    |                |
|--|----|----------------|
| Cours en ligne en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (Notez que tous les frais des cours en ligne sont assumés par les parents) | \$ | cal.csbe.qc.ca |
|--|----|----------------|

## DATES

Les cours se tiennent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30,

du **15 juillet au 2 août** ;

## LIEUX – ÉCOLES D'ÉTÉ

Le lieu choisi par l'élève à l'inscription est habituellement accordé, mais il ne peut lui être garanti.

**Édouard-Montpetit**  
6200, avenue Pierre-de Coubertin  
📍 Cadillac

**Georges-Vanier**  
1205, rue Jarry Est  
📍 Jarry

**Saint-Henri**  
4115, rue Saint-Jacques  
📍 Saint-Henri



## INSCRIPTION

**TOUTES LES INSCRIPTIONS ONT LIEU à l'école Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est**

L'élève ou son représentant (parent, ami, etc.) doit apporter :

- son **paiement** (carte de débit, mandat ou chèque visé uniquement)
- son **bulletin final** de juin 2019 produit par une école de la CSDM

Une preuve d'inscription sera remise et pourra servir de reçu.

## DATES D'INSCRIPTION

**1<sup>re</sup> secondaire** : lundi 8 juillet, de 12 h à 16 h 30

**2<sup>e</sup> secondaire** : mardi 9 juillet, de 10 h à 16 h 30

**3<sup>e</sup> secondaire** : mercredi 10 juillet, de 10 h à 16 h 30

## FRAIS ET MODES DE PAIEMENT

Les frais de 100 \$ par cours doivent être payés au moment de l'inscription, par **CARTE DE DÉBIT, MANDAT OU CHÈQUE VISÉ UNIQUEMENT** à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal. Il n'est **pas** possible de payer en argent comptant, par carte de crédit ni par chèque personnel.

**LES FRAIS DE COURS NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSABLES.**

## AIDE FINANCIÈRE

Ces frais sont réduits à 35 \$ pour l'élève qui, à l'inscription, présente sa carte d'aide sociale pour médicaments, valide en date de juillet 2019.

alloprof

Aide aux devoirs gratuite cet été !  
Pose tes questions à un prof.  
alloprof.qc.ca

## Services offerts

La CSDM offre des cours d'été aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire qui ont connu un échec en 2018-2019. Pour certaines matières, les élèves peuvent également s'inscrire à des examens de reprise, sans suivre de cours préparatoire (voir le tableau).

Les cours d'été ne peuvent pas couvrir toute la matière du programme annuel. C'est pourquoi on ne peut reprendre à l'été qu'un cours ayant déjà été suivi durant l'année scolaire. Pendant cette période estivale, un élève peut passer plus d'un examen de reprise, mais il ne peut suivre qu'un seul cours préparatoire.

L'approche intensive et soutenue du cours d'été favorise de meilleurs résultats pour ceux qui veulent réussir leur examen de reprise.

Il est fortement recommandé de consulter le conseiller d'orientation de votre école avant l'inscription.



Pour toute question, contactez votre école



## COURS DE RATTRAPAGE OFFERTS

| 4 <sup>e</sup> SECONDAIRE                                   | Code    | École  |
|---|---------|--|
| Science et technologie – compétence 2                       | 055-444 | Georges-Vanier                                     |
| Applications technologiques et scientifiques – compétence 2 | 057-416 | Georges-Vanier                                     |
| Science et technologie de l'environnement – compétence 2    | 058-404 | Georges-Vanier                                     |
| Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2                    | 063-414 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
| Mathématique T.S. – compétences 1 et 2                      | 064-426 | Édouard-Montpetit                                  |
| Mathématique S.N. – compétences 1 et 2                      | 065-426 | Édouard-Montpetit                                  |
| Histoire du Québec et du Canada                             | 085-404 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
| Français  | 132-406 | Édouard-Montpetit<br>Georges-Vanier<br>Saint-Henri |
| Anglais   | 134-404 | Édouard-Montpetit                                  |

| 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE                | Code    | École             |
|--|---------|-------------------|
| Chimie – compétence 2                    | 051-504 | Georges-Vanier    |
| Physique – compétence 2                  | 053-504 | Georges-Vanier    |
| Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2 | 063-504 | Édouard-Montpetit |
| Mathématique T.S. – compétences 1 et 2   | 064-506 | Édouard-Montpetit |
| Mathématique S.N. – compétences 1 et 2   | 065-506 | Édouard-Montpetit |
| Éthique et culture religieuse            | 069-502 | Édouard-Montpetit |
| Français                                 | 132-506 | Georges-Vanier    |
| Anglais                                  | 134-504 | Georges-Vanier    |

• **Cours en ligne** en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin : [cal.csbe.qc.ca](http://cal.csbe.qc.ca) (Notez que tous les frais des cours en ligne sont assumés par les parents)

## EXAMENS DE REPRISE SANS COURS

| 4 <sup>e</sup> SECONDAIRE                                    | Code         | Épreuve |
|--|--------------|---------|
| Science et technologie – volet théorie                       | 055-410      | MEES    |
| Applications technologiques et scientifiques – volet théorie | 057-410      | MEES    |
| Mathématique C.S.T. – compétence 1                           | 063-410 – C1 | CSDM    |
| Mathématique C.S.T. – compétence 2                           | 063-420 – C2 | MEES    |
| Mathématique T.S. – compétence 1                             | 064-410 – C1 | CSDM    |
| Mathématique T.S. – compétence 2                             | 064-420 – C2 | MEES    |
| Mathématique S.N. – compétence 1                             | 065-410 – C1 | CSDM    |
| Mathématique S.N. – compétence 2                             | 065-420 – C2 | MEES    |
| Histoire du Québec et du Canada                              | 085-404      | MEES    |

| 5 <sup>e</sup> SECONDAIRE          | Code         | Épreuve |
|------------------------------------|--------------|---------|
| Mathématique C.S.T. – compétence 1 | 063-504 – C1 | CSDM    |
| Mathématique C.S.T. – compétence 2 | 063-504 – C2 | CSDM    |
| Mathématique T.S. – compétence 1   | 064-506 – C1 | CSDM    |
| Mathématique T.S. – compétence 2   | 064-506 – C2 | CSDM    |
| Mathématique S.N. – compétence 1   | 065-506 – C1 | CSDM    |
| Mathématique S.N. – compétence 2   | 065-506 – C2 | CSDM    |
| Français – lecture                 | 132-510      | CSDM    |
| Français – écriture                | 132-520      | MEES    |
| Français – oral                    | 132-530      | CSDM    |
| Anglais – programme de base        |              |         |
| • interaction orale                | 134-510      | MEES    |
| • compréhension orale et écrite    | 134-520      | CSDM    |
| • production écrite                | 134-530      | MEES    |
| Anglais – programme enrichi        |              |         |
| • interaction orale                | 136-530      | CSDM    |
| • compréhension de textes          | 136-540      | MEES    |
| • production écrite                | 136-550      | MEES    |



## ILS IRONT LOIN



Commission scolaire de Montréal



### Cours préparatoires / Examens de reprise

- Mon bulletin final de juin • Mon paiement
- Mes résultats disponibles sur le Portail

## CONDITIONS D'ADMISSION

- 1- Présenter le bulletin final de juin 2019 produit par une école secondaire de la CSDM (les élèves hors CSDM ne sont pas admissibles).
- + 2- Avoir suivi le cours en 2018-2019.
- + 3- Avoir obtenu pour cette matière un résultat final inférieur à 60 %.

La note des épreuves ministérielles de juin sera disponible sur le portail dès le 5 juillet à 8 h 30.

| CONDITIONS PARTICULIÈRES | MATHÉMATIQUE  |
|--------------------------|---|
|                          | En 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire, l'élève qui a échoué les programmes Technico-sciences (TS) ou Sciences Naturelles (SN) peut s'inscrire au cours d'été Culture, société et technique (CST). Dans ce cas <b>unique-ment</b> , le cours d'été est obligatoire car l'élève ne peut s'inscrire qu'à l'examen de reprise.   |
|                          | ANGLAIS   |
|                          | Puisque le cours d'anglais enrichi (136-406 ou 136-506) n'est pas offert à l'été, l'élève qui a échoué ce programme peut s'inscrire au cours d'été en anglais, programme de base (134-404 ou 134-504).<br>L'élève qui a échoué le programme d'anglais enrichi de 5 <sup>e</sup> secondaire (136-506) aura de plus, la possibilité de reprendre les trois (3) volets du programme de base lors des examens de reprise. |

## ÉVALUATION

Seuls les élèves dûment inscrits pendant la période officielle seront admis aux examens de reprise.

L'horaire des examens de reprise sera rigoureusement respecté. **Aucun élève ne pourra passer un examen à une date, à une heure ou dans un lieu différent.**

Un élève qui désire bénéficier d'une mesure d'aide particulière pour la passation de son examen devra présenter, dès son inscription, une lettre de la direction de son école d'appartenance attestant qu'il a bénéficié de cette même mesure aux épreuves de juin 2019.

Les résultats seront mis à la poste à partir du 9 août 2019.

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Certaines épreuves de français et d'anglais ont des documents préparatoires : les matières concernées seront indiquées sur la preuve d'inscription. **L'élève a la responsabilité de récupérer ces documents.**

L'élève qui ne suit aucun cours d'été pourra aller chercher les documents préparatoires en vue de l'examen de reprise en présentant sa preuve d'inscription à l'école Georges-Vanier.

L'élève qui suit un cours d'été, quelle que soit la matière, recevra tous les documents pertinents par son école d'été.

## CODE DE VIE

Les élèves doivent se comporter de manière responsable et respectueuse en tout temps. Ils doivent respecter le code vestimentaire en vigueur à l'école d'été. Un élève qui totalise trois absences dont les motifs ne sont pas jugés valables, ou dont le comportement ou encore la tenue vestimentaire est jugée inacceptable par la direction, pourra être expulsé de son cours, et ce, **sans remboursement** des frais d'inscription. Les retardataires devront attendre la pause pour accéder à leur salle de cours.

## DATES

Les cours se tiennent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30,

du **15 juillet au 2 août** ;

la dernière semaine étant consacrée à la récupération puis à l'évaluation.

L'horaire détaillé des examens de reprise sera remis à l'inscription.

## LIEUX – ÉCOLES D'ÉTÉ

Les cours sont offerts dans une, deux et même parfois trois écoles. Le lieu choisi par l'élève à l'inscription est habituellement accordé, mais il ne peut lui être garanti.

**Édouard-Montpetit**  
6200, avenue Pierre-de Coubertin  
📍 Cadillac

**Georges-Vanier**  
1205, rue Jarry Est  
📍 Jarry

**Saint-Henri**  
4115, rue Saint-Jacques  
📍 Saint-Henri

Tous les **examens de reprise** qui ne sont pas préparés d'un cours d'été ont lieu à l'école Georges-Vanier.



## INSCRIPTION

**TOUTES LES INSCRIPTIONS ONT LIEU à l'école Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est**

L'élève ou son représentant (parent, ami, etc.) doit apporter :

- son **paiement** (carte de débit, mandat ou chèque visé uniquement)
- son **bulletin final** de juin 2019 produit par une école de la CSDM
- son **relevé des apprentissages** émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ou bien ses résultats ministériels via le portail pour l'inscription aux examens de reprise ou aux cours d'été.

Une preuve d'inscription sera remise et pourra servir de reçu.

| DATES D'INSCRIPTION                                    | COURS D'ÉTÉ  |
|--|--|
|  | <b>4<sup>e</sup> secondaire</b> : jeudi 11 juillet, de 10 h à 16 h 30  |
|  | <b>5<sup>e</sup> secondaire</b> : vendredi 12 juillet, de 10 h à 14 h  |
|  | L'élève qui s'inscrit à un cours et qui désire, en plus, s'inscrire à un examen de reprise dans une autre matière, peut le faire au même moment. |
| EXAMENS DE REPRISE SEULEMENT (sans cours préparatoire) | <b>4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire</b>   |
|  | Judi 18 juillet, de 10 h à 16 h 30   |
|  | <b>ou</b>  |
|  | Vendredi 19 juillet, de 10 h à 14 h  |

Bien vérifier la liste des épreuves offertes avant de vous présenter.

## FRAIS ET MODES DE PAIEMENT

Tous les frais doivent être payés dès l'inscription, **PAR CARTE DE DÉBIT, MANDAT OU CHÈQUE VISÉ UNIQUEMENT** à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal. Il n'est pas possible de payer en argent comptant, par carte de crédit ni par chèque personnel.

|        |  |
|--------|--|
| 100 \$ | Cours* (incluant un ou plusieurs examens pour ce même cours) |
| 0 \$   | Examens de reprise   |
| 0 \$   | Examen de reprise sans cours préparatoire                    |

### Exemple :

|  |
|--|
| cours d'histoire (100 \$)  |
| + examens de reprise en mathématique C.S.T. compétence 1 (0 \$) et compétence 2 (0 \$) |
| = <b>100 \$</b>  |

\* Maximum d'un seul cours préparatoire par élève. Aucune limite pour les examens de reprise.

LES FRAIS DE COURS NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSABLES.

## AIDE FINANCIÈRE

Un maximum de 35 \$ pour l'ensemble des épreuves et cours d'été suivis sera exigible pour l'élève qui présentera sa carte d'aide sociale pour médicaments valide en date de juillet 2019.

**alloprof** Aide aux devoirs gratuite cet été ! Pose tes questions à un prof. [alloprof.qc.ca](http://alloprof.qc.ca)